

CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR	réunion du : 29 novembre 2019
Délibération n°2019-12	Rapporteur René MOLIN

Présents : 13	Votants : 17
----------------------	---------------------

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Séance présidée par: M. René MOLIN

Sont présents : M. AMIENS, Mme BARTHOULOT, Mme BOURGEOIS Mme COSSART, Mme CRETIN-MAITENAZ, M. FICHERE, M. FRANCONY, M. GAGNOUX, Mme GALLOT, M. MOLIN, M. SCHWARTZ, Mme SIMON, Mme VUILLEMIN ;

Présents sans voix délibérative : M. ACCARY, M. AUBOYNEAU, Mme DELARBRE (pour M. CHANET), Mme DUPOUET (pour M. CHANET), M. KARIM (pour Mme ALBERT-MORETTI), Mme LEROI, Mme PHILIBERT(SAP), Mme MOREL, M. RAICHVARG, M. VIDAL ;

Sont excusés : Mme ALBERT-MORETTI, M. BRUNIAUX, M. CHANET, M. DAVID, M. LEFEVRE Mme PELISSARD, M. PERNOT ;

Donnent pouvoir : M. BRUNIAUX à Mme VUILLEMIN, M. LEFEVRE à M. GAGNOUX, Mme PELISSARD à Mme BOURGEOIS, M. PERNOT à M. MOLIN ;

Le quorum fixé à 12 est atteint.

3.Approbation de la création d'un poste de rédacteur ou adjoint administratif à temps complet

L'EPCC doit préparer le départ à la retraite d'une assistante de conservation du patrimoine à Arbois fixé fin décembre 2020.

L'agent occupe à l'heure actuelle une double mission sur un temps complet:

- Toute la comptabilité et une partie de l'administratif de l'établissement pour 60% de son temps de travail
- Accueil des visiteurs de la maison d'Arbois pour 40% du temps de travail.

Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de :

- Créer un poste de secrétaire administratif et comptable. L'agent à ce poste reprendra les mêmes missions que précédemment. Il sera chargé de la comptabilité et de l'administratif courant pour 60% et l'accueil des visiteurs pour 40%.

Ce poste à pourvoir au 1^{er} décembre 2020 pourrait être ouvert à un agent de la filière administrative, rédacteur ou un adjoint, titulaire de la fonction territoriale cat B ou C ou à un contractuel en contrat à durée déterminée.

L'agent devra prendre ses fonctions au 1er décembre 2020.

DELIBERATION N° 2019-12 du 29 novembre 2019

À l'unanimité, la création d'un poste de rédacteur ou adjoint administratif à temps complet au 1^{er} décembre 2020 est approuvée.

Délibération n° 2019-12 du 29 novembre 2019	Le Président	René MOLIN
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le :	et Publication/ Notification le :	

